# La France doit cesser son soutien à Bridge International Academies par Solidarité Laïque

Cet article est disponible sur le site de Solidarité Laïque : ici

Une éducation pour toutes et tous, mais à quel prix ? En investissant dans la société privée Bridge International Academies (BIA), la France met en danger la qualité de l'éducation de milliers d'enfants. Solidarité Laïque avec 12 organisations lance l'alerte.

Le soutien de la France à la chaîne d'écoles commerciales à l'international, Bridge International Academies, écorne son objectif de défense du droit à l'éducation et participe à la mise en péril des objectifs d'éducation gratuite de qualité accessible à toutes et tous.

Aujourd'hui les défenseurs de l'éducation publique de qualité soumettent une alerte au mécanisme des Nations Unies du Comité examinant les obligations des Etats

vis-à-vis de
l'ensemble des droits garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

## Qu'est ce que Bridge International Academies ?

La société privée Bridge International Academies
(BIA), filiale de l'entreprise américaine NewGlobe Schools Inc.,
déploie un modèle de chaîne d'écoles à bas coûts dans les pays pauvres,
dont les pratiques contreviennent aux normes admises pour une éducation
de qualité. Les investisseurs de BIA comprennent
des investisseurs privés notoires tels que l'Omidyar Network, la
Zuckerberg Education Ventures et Bill Gates, et plusieurs agences d'investissements américaines et européennes. Leur objectif étant avant tout lucratif, leur modèle éducatif a des **impacts négatifs sur le droit à l'éducation de milliers d'enfants**, ce que **plusieurs études ont démontré.**

**En savoir plus : Marchandisation de l'éducation – 6 raisons pour
lesquelles il faut interdire les écoles de Bridge Internationational
Academies**
https://www.solidarite-laique.org/informe/marchandisation-de-leducation-6-raisons-pour-lesquelles-il-faut-interdire-les-ecoles-bridge/

## Qu’est ce que Proparco ?

Proparco est la filiale de l’Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé et oeuvre à ce titre pour le développement des pays du Sud. En 2015, elle a investi dans l’entreprise multinationale d’enseignement Bridge International Academies (BIA) par l’intermédiaire du fonds d’investissement Novastar East Africa Fund.

## Pourquoi le financement de la France dans Bridge International Academies doit nous alerter !

La responsabilité du droit à l’éducation de qualité incombe avant tout aux États mieux à même de fournir une éducation gratuite, accessible à tous, en particulier pour les groupes vulnérables. L’Etat français doit donc orienter l’aide publique au développement et les politiques de coopération solidaire pour soutenir en priorité une éducation publique prodiguée par les Etats et des actions d’équité, en conformité avec le Droit international et tendant à réduire les inégalités.

La France doit *se « retirer le plus tôt possible de ses investissements dans Bridge International Academies […] et*

*s'acquitter pleinement de ses obligations et responsabilités légales* » *en* matière de droits humains. Elle doit « *mettre en place des mécanismes efficaces [..] pour l'aide au développement afin de prévenir la récurrence d'investissements ayant des impacts négatifs similaires* » et « *pour favoriser le soutien à l'éducation publique et le respect du droit à l'éducation, conformément aux Principes d'Abidjan* ».

Voilà pourquoi face à ces constats d'un encouragement à la marchandisation de l'éducation, à un système renforçant les inégalités et même la ségrégation sociale, plusieurs organisations de la société civile, ONG, associations de défense des droits de l'Homme ont alerté la France et PROPARCO depuis plus de 2 ans sur les agissements de BIA. Malgré la confirmation des préoccupations de la société civile par le Compliance Advisor/Ombudsman, le mécanisme de plainte indépendant de la Banque Mondiale qui a soulevé de « graves préoccupations » concernant l'engagement de celle ci auprès de BIA, la France n'a à ce jour entrepris aucune action pour remédier aux impacts négatifs de son investissements dans BIA.

## En savoir plus

- Nos articles sur le sujet

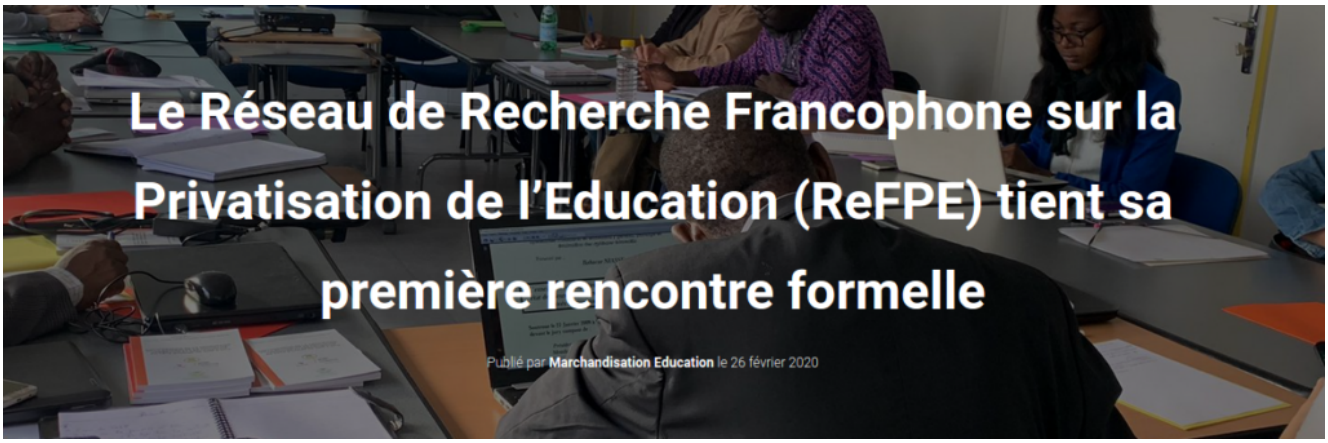
- La Coalition éducation, signataire à nos côtés de cette soumission :

http://www.coalition-education.fr/je-m-informe-10-organisations-alertent-le-Comite-des-droits-economiques–sociaux-et-culturels-sur-l-investissement-de-la-France-dans-BIA–279.html**MOTS-CLES :**

- droit à l'éducation
- marchandisation éducation

---

# Le Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Education




**Le 14 février 2020 s'est tenu à Paris dans les locaux de Solidarité Laïque, la première réunion formelle du Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Education**

**(ReFPE).**
**Venus de plusieurs pays, il s'est agi pour ces chercheurs de s'entretenir sur la problématique de la privatisation de l'éducation et élaborer leur agenda de recherche en la matière.**

Après s'être imprégnés des enjeux de la problématique de la privatisation et marchandisation de l'éducation dans l'espace francophone lors de la journée d'échanges du 13 février, organisée par la Coalition Education de France sur la question, les chercheurs ont discuté sur l'état de la recherche en France avant de procéder à l'identification des recherches existantes et celles en cours. Ainsi, l'on note que plusieurs études effectuées ont abordé quelques questions telles la privatisation et marchandisation de l'éducation arabo islamique en complicité avec la mendicité au Sénégal, les conséquences de la privatisation sur les enseignants en Afrique subsaharienne, l'évolution de l'école privée dans le primaire au Burkina Faso, etc. Quant aux recherches en cours, la question de la privatisation et qualité de la formation dans l'enseignement confessionnel en Côte d'Ivoire, la demande d'éducation des familles et l'offre éducative au Sénégal et d'autres thématiques ont été soulignées.

**Quelles thématiques prioritaires identifiées ?**

Des échanges des chercheurs il semble important de procéder d'abord à une cartographie des écoles privées, un état de de la privatisation de l'éducation dans tous les niveaux d'enseignement, c'est à dire du préscolaire au supérieur. Ceci semble nécessaire avant de mener des études spécifiques prenant en compte des facteurs tels que l'extrémisme, le genre, les inégalités spatiales, les plans nationaux, les mesures de régulation, etc.  C'est pourquoi ils se sont un délai à l'issue de la réunion pour la rédaction de termes d'une étude sur l'état des lieux de la privatisation de l'éducation dans les pays de la Côte d'ivoire, Maroc, Niger, Sénégal, Togo. Une autre rencontre sera programmée à l'issue de ces termes de référence pour l'élaboration des outils relatifs à cette étude.

En rappel, dans le courant 2019, le Réseau Francophone contre la marchandisation de l'éducation a en collaboration avec l'Université de Genève, mis en place le ReFPE.
L'objectif de cette initiative est de stimuler la recherche sur cette question dans des pays francophones où il y a peu d'informations et d'études disponibles afin de mieux comprendre le phénomène et

son
étendue dans l'espace francophone et développer des outils de plaidoyer
ou de protection de droits adaptés qui y répondent. Le ReFPE compte à ce
jour 31 chercheurs issus de 13 pays.

Par ailleurs, avec pour partenaire le
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'équipe de Recherche
en Dimensions Internationales de l'Education (ERDIE) de l'Université de
Genève, par l'intermédiaire de Thibaut Lauwerier, coordonne les
activités de ce groupe, en étroite collaboration avec le Réseau
Francophone contre la marchandisation de l'éducation, et notamment la
Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights et
l'Initiative pour le Droit à l'Education.

---

# Marchandisation des savoirs, feu follet ou leurre durable ?

***Extrait de l'article de François Simon – VEN 577«  Toujours nouvelle l'éducation, oui mais pour qui ? »***



Ce
combat qu’il nous faut mener avec opiniâtreté contre la marchandisation des savoirs, qui avalise
et consolide l’injustice en
disant l’estomper est un
autre de nos chantiers en cours, un
combat pour freiner la
puissance de l’argent (qui
souvent aspire la raison
d’être) dans le domaine de
l’éducation et défendre
le primat du sens.

Comment
y faire face, c’est la question à laquelle Morgane Peroche (déléguée permanente de

la FICEMEA), Luc Carton [1]et
Yannick Mével (CRAP Cahiers Pédagogiques) se sont efforcé·e·s de répondre, lors d’une table ronde.




*Force est de constater que l'éducation est devenue au fil des années une marchandise comme les autres dans le droit international où l'essor du secteur privé, soutenu par le droit international, s'est substitué au rôle de l'État. En Afrique de l'Est les ONG sont parvenues à fait plier l'État.L'éducation a été pensée et ce depuis Lisbonne en 2000 (conseil européen sur la connaissance) comme un facteur lambda de la croissance économique, ce qui a accru s'il en était besoin la légitimité mercantile de l'accès aux savoirs. Et pourtant Idriss J Aberkane*[2] *qui a travaillé sur l'économie de la connaissance affirme que c'est un bien immatériel qu'on ne peut mesurer. En 2014, la FICEMEA s'est positionné sur 6 points :1/Réaffirmation des textes internationaux,2/Lutter contre désengagement états et soutenir les services publics pour la gratuité de l' enseignement, 3/Rôle régulateur de l'État (justice sociale), 4/Reconnaissance de la société civile, 5/Place des différents acteurs éducatifs (présence des différents éducateurs et éducatrices : parents, enseignant.es, animateurs et animatrices…), 6/Émancipation des personnes et pratiques collectives. Points auxquels viennent s'ajouter en Octobre 2019 une lettre à la Banque Mondiale.*

*La FICEMEA, c'est aussi l'Appel Francophone contre la marchandisation de l'Éducation en*

*2017 à Dakar (création du réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation : 6 organisations). Depuis, de nombreuses actions de plaidoyers ont été menées notamment la rédaction des* P*rincipes d'Abidjan*[3] *qui disent bien le droit à l'éducation et mettent en avant et la primauté de l'enseignement public et la régulation de la privatisation de l'enseignement.*

*Le capitalisme informationnel tend à vider notre cerveau de son temps disponible pour le remplir de contenus monnayables. On a désincorporé la culture de la socio-économie. Le monde n'est pas présentable. Il est en pleine crise de représentation et truffé de séismes sociaux. Le savoir est démonopolisé et si les enfants le savent, les enseignant·e·s eux·elles pas forcément et c'est là que le bât blesse.* Il y a ce gouffre creusé entre les tenants de la connaissance et qui la veulent indiscutable, chargés de la faire passer à des aboutissants, les élèves, qui la discutent déjà avant de la recevoir et c'est cette règle du jeu (la remise en cause est permanente : eh oui la terre est plate, et je vais vous le prouver) qui labellise aujourd'hui un savoir. La vérité est une théorie comme une autre (et c'est difficile à avaler). Il y a là une alchimie impossible à obtenir, des correspondances ratées à chaque fois.

À
l'hypermarché du savoir,
on trouve de tout, c'est bien achalandé et l'alternatif a la cote sur les étals ;
dans l'éducation le secteur marchand ne vend pas des carottes mais

de la connaissance « et regardez msieurs-dames cette belle pièce de mathématique toute fraîche, cette tranche d'histoire jamais révélée. ».
La concurrence joue à plein. *Mais il y a des constantes dans chaque tendance. Tout d'abord une critique très forte de l'école telle qu'elle existe, des finalités très claires et affirmées d'un engagement affiché, une promesse d'efficacité et enfin la promotion de choix individuels (à noter que personne ne le revendique et tout au plus certains le minimisent). L'économie de la connaissance est dangereuse , elle a pour but d'augmenter le profit.*

il y a prolifération, déferlante, ce qui peut conduire à une certaine confusion et à un amalgame qui peut s'avérer néfaste aux mouvements qui développent des projets d'éducation nouvelle.

Chacun·e s'octroie et s'approprie des méthodes dites innovantes (alors qu'elles ont déjà fait leurs preuves dans maintes situations d'éducation), mal comprises et souvent utilisées à contresens. L'empowerment, imposture colonisatrice et pilleuse de méthodes établies qu'elle a fait siennes frauduleusement, est passé par là.

Au milieu de cette jungle des savoirs consommables (innombrables

et de
plus en plus dématérialisés), qu'en est-il des propositions d'éducation nouvelle, noyées dans un maelström où grouille tout et son contraire ? *Qu'en est-il de l'actualité de la démocratie culturelle (fleurie en Belgique*

*surtout) ? Et du projet (défendu par Marcel Hicter[4])*
*de rendre la société plus consciente d'elle-même ? Après le burn-out, le bore out, le brown-out menace*.
Mais nous ne sommes pas
encore out,
knock-out !

*Plus que jamais*
*et c'est une urgence, l'enseignement est appelé à devenir un métier coopératif, se rapprochant de l'éducation nouvelle et de*
*la pédagogie institutionnelle. C'est un défi à relever dont nous*
*ne pouvons nous désintéresser. Qu'est-ce qui empêche les enseignants à payer les élèves en fausse monnaie, en monnaie de*
*singe ? Personne ne les empêche de libérer leurs liens, mais pour cela il y a besoin d'un raz de marée collectif et unanime si*
*on veut* tsunamier l'anémie
des pouvoirs.

*Marcel Gauchet[5]*
*disait dans « le débat » : « l'école est aujourd'hui à l'école d'elle-même », il faut absolument réfléchir à la signification du métier d'enseignant·e*
*et ça nécessite un travail sur la connaissance. l'école ne*

*doit*
*pas, ne doit plus rester seule. J'ai souffert (dit Yannick Mevel)*
*de voir deux dissociations s'opérer, celle de l'éducation*
*nationale et de l'éducation populaire puis celle de cette dernière*
*et de la culture. Approfondir la démocratie est un projet capital.*
*La pédagogie est un moyen d'y parvenir.*

*La différence*
*entre les pédagogues et les marchands c'est que les premiers*
*assument leur déséquilibre et refusent de tenir une quincaillerie*
*aux rayons remplis d'outils clés en main.*

*Mais on est*
*souvent coincés : pour exister et développer des projets*
*d'éducation nouvelle, on est contraints de passer par des appels*
*d'offre, de se frotter à la concurrence avec le secteur marchand*
*et de rentrer dans le moule astreignant du mercantilisme.*
Et c'est rarement la
pédagogie qui l'emporte au
monopoly éducatif de
l'économie capitaliste !

*Et il y a des*
*dérives perverses même au sein de démarches volontaristes et*
*louables : panneaux publicitaires qui promeuvent les*
*institutions qui intègrent les jeunes en mal de moyens financiers*
*(Wisconsin), accès gratuit à la fac mais cours privés au sein*

*du*
*secteur public (Mozambique).*

Le
mot marchandisation nous entraîne dans un dédale, un labyrinthe de
notions dont nous n'avons pas l'habitude et qui peuvent nous perdre, notre fil d'Ariane étant la pédagogie. Les politiques publiques prennent très mal la mesure de la situation mais il est
rassurant de penser que l'état ne peut s'en sortir sans l'éducation populaire et le monde associatif, rassurant comme il
est inquiétant qu'il y
reste sourd et aveugle et ne
veuille le reconnaître.

*Un exemple qui*
*prouve qu'en Europe et même entre deux pays proches il y a un héritage qui fait la différence. En Belgique nous sommes les héritiers d'une culture municipale ce qui conduit les pouvoirs publics à accorder le plus gros budget de la culture à l'éducation*
*populaire et en France étant les héritiers d'une culture d'état,*
peanuts pour le monde de la gentille éducpop.

*Nous vivons dans*
*une société salariale et passons notre temps à fabriquer des services. Le salariat suppose de remettre sa force de travail à*
*quelqu'un qui en dispose, la véritable éducation n'a pas de sens dans ce système. Il faut faire bouger le salariat, il faut à*

*tout prix sortir de cette théorie où c’est la propriété qui détermine le pouvoir.*

Il faut se méfier comme de la peste du glissement de terminologie : passer d’économie sociale à social business est lourd de sens. Et c’est ce qui est suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus des projets politiques. Sachons-nous en prévenir.

François Simon

[1] Luc Carton, philosophe, vice-président de l’Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg (Suisse), chercheur associé auprès de l’Association Marcel Hicter pour la démocratie culturelle (Bruxelles)

[2] Le problème de cette personne c’est qu’elle instrumentalise complètement la notion d’éducation. Oui il affirme que la connaissance est un bien immatériel, que l’on ne peut mesurer et que l’on peut accumuler sans limites sauf

que
pour lui l'accumulation de connaissances doit pouvoir permettre
aux individus et donc aux nations de s'enrichir davantage. En gros, pour lui, il ne faudrait pas mesurer un taux de croissance
économique par le pétrole (bien matériel) mais par l'accumulation
de connaissances. Plus une nation accumule de la connaissance, plus
elle est compétitive. Nous sommes donc toujours dans une logique
libérale de croissance économique et augmentation des richesses.
Les propos de cet homme sont très dangereux, puisqu'il utilise les termes d'« éducation active » et
d'« émancipation »….
mais dans une démarche de pure accumulation des richesses. Nous
ne pouvons bien évidemment partager ce point de vue.

3 *Texte publié en mars 2019 sur les obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur privé dans l'éducation* .

4 Homme politique et écrivain wallon, président de la FICEMEA de 1970 à 1979

5 Philosophe et historien français

# Les principes d'Abidjan

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a adopté par consensus jeudi dernier une nouvelle résolution sur le droit à l'éducation et a ainsi donné une reconnaissance étatique historique des Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation. Il s'agit de la première reconnaissance officielle à ce jour par les États de ce nouvel instrument, le Conseil des droits de l'Homme étant composé de 47 États élus par leurs pairs.

Les Principes d'Abidjan ont été adoptés en février 2019 par plus de 50 experts du droit à l'éducation, à l'issue d'un processus de consultation de trois ans avec les décideurs, les communautés et les praticiens. Ce texte important détaille le cadre juridique des droits de l'Homme en vigueur en ce qui concerne les obligations des États en matière d'éducation publique et de réglementation de la participation du secteur privé à l'éducation. Il est en train de rapidement s'imposer comme l'un des instruments de référence sur le droit à l'éducation, en particulier dans le contexte de la privatisation et de la marchandisation croissantes de l'éducation à travers le monde.

« *La reconnaissance par le Conseil des droits de l'Homme des Principes d'Abidjan est véritablement historique. Cela reflète*

*la rigueur du processus d'élaboration de ces Principes et la demande des États de disposer d'orientations plus précises et d'un cadre de droits cohérent pour réfléchir à leurs politiques d'éducation* », a déclaré Delphine Dorsi, de l'Initiative pour le droit à l'éducation.

La résolution du Conseil des droits de l'Homme a été adoptée par consensus sans vote et a été parrainée à ce jour par 75 États de toutes les régions du monde. Ce large soutien reflète les nombreuses déclarations positives concernant les Principes d'Abidjan faites par les États lors du dialogue avec la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation, qui s'est déroulé à Genève il y a deux semaines. Un certain nombre d'États de tous les continents, notamment la Côte d'Ivoire, où ont été adoptés les Principes, ont appuyé l'inclusion des Principes d'Abidjan dans la résolution.

« *Je suis ravi que les États et les institutions africaines au plus haut niveau jouent un rôle moteur pour répondre aux menaces croissantes contre le droit à l'éducation, en particulier la croissance non réglementée du secteur privé. Il s'agit toutefois d'un phénomène mondial et il est important que des normes mondiales soient établies, à l'instar de la résolution Conseil des droits de l'Homme* », a

déclaré Paulin Junior Kouamé, du Réseau ivoirien pour la promotion de l'éducation pour tous.
Cette résolution renforce l'élan croissant en faveur des Principes d'Abidjan. En mai, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples avait adopté une résolution reconnaissant les Principes d'Abidjan comme des lignes directrices
permettant aux États de s'acquitter de leurs obligations en matière de
droits de l'Homme. En juin, le Partenariat mondial pour l'éducation, le
principal fonds multilatéral mondial pour l'éducation, avait également
pris note des Principes d'Abidjan dans sa nouvelle stratégie d'engagement du secteur privé. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation a de même consacré son rapport de juin 2019 à la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable (ODD) 4 sur l'éducation en conformité aux Principes d'Abidjan.

Salima Namusobya, de l'Initiative for Social and Economic Rights, a commenté : « *La
résolution du Conseil des droits de l'Homme envoie un message puissant,
alors que les États se réunissent actuellement à New York pour examiner
la mise en œuvre de l'ODD 4. Nous sommes encore loin d'atteindre les
objectifs de l'ODD 4, notamment de garantir 12 ans d'éducation gratuite
et de qualité pour tous. Le cadre des droits de l'Homme offre non
seulement un ensemble de normes juridiquement contraignantes, mais
également des outils qui permettront aux États de financer et de
développer des systèmes d'éducation publique de qualité et de*

*mettre en*
*place une réglementation adéquate des acteurs privés*. »

Dans une déclaration
publiée aujourd'hui, les neuf membres du comité qui ont rédigé les
principes d'Abidjan ont également salué la résolution décisive du
Conseil des droits de l'Homme.

« *Il existe désormais une dynamique mondiale pour placer le droit à*
*l'éducation au cœur des politiques éducatives. Après des années de*
*tentatives infructueuses visant à améliorer la fourniture de l'éducation*
*en privatisant ou en marchandisant des systèmes éducatifs, les États et*
*les acteurs de l'éducation réalisent que la création d'un marché de*
*l'éducation anarchique ne permet pas de respecter le droit à*
*l'éducation, et qu'il est nécessaire de mettre en place des normes et*
*des critères si l'on souhaite sérieusement développer des systèmes*
*éducatifs équitables* », a ajouté Sylvain Aubry, de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights.

Comme les années précédentes, la résolution du Conseil des droits de
l'Homme reconnaît également « l'importance primordiale que revêt
l'investissement dans l'enseignement public » et exhorte les États,
entre autres recommandations, « à réglementer et à superviser les
activités des prestataires de services d'éducation », afin de corriger «

toute incidence négative de la marchandisation de l'éducation » et de
renforcer « l'accès des victimes de violations du droit à l'éducation à
des voies de recours et à des réparations appropriées ».

**Documents**

- Résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies sur le droit à l'éducation du 11 juillet 2019 : http://bit.ly/2XTXnWA
- Principes d'Abidjan sur le droit à l'éducation : http://bit.ly/2XZhUca
- Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le droit à l'éducation sur l'ODD 4 et les principes d'Abidjan : http://bit.ly/2XjYJc
- Réaction des membres du comité de rédaction : http://bit.ly/2l7HxFQ

---

# Rencontre d'Abidjan

Le Consortium sur la privatisation dans l'éducation et les droits de l'Homme (PEHRC), a organisé sa réunion internationale sur la privatisation dans l'éducation du 14 au 17 février 2019 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette cinquième réunion s'inscrit dans une série d'événements internationaux du Consortium, après les réunions précédentes tenues en juin 2014 à Genève, en octobre 2015 à Londres, en septembre 2016 à Nairobi et en septembre 2017 à Katmandou.La réunion a eu lieu à la suite de la Conférence d'adoption des Principes directeurs relatifs aux obligations des États concernant les

acteurs privés dans l’éducation, qui s’est tenue les 12 et 13 février.

La Réunion Internationale du PEHRC a visé à élaborer des stratégies communes et à renforcer notre capacité collective à comprendre les menaces posées par la privatisation dans l’éducation et à coordonner les réponses de plaidoyer et les solutions aux défis rencontrés dans la région et au niveau international. Ceci a été l’occasion de se réunir et de partager des expériences ainsi que des apprentissages, et de définir les prochaines étapes de la stratégie et du Consortium.

Réseau Francophone contre la marchandisation de l’éducation

---

# Sommet de la Francophonie : 57 chefs d’Etat renouvellent leur attachement à l’éducation publique

The Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights

COSYDEP
Sénégal

**Communiqué de presse, 17 octobre 2018**

Alors que le XVIIème sommet de la Francophonie de 2018 vient de se clôturer en Arménie (11 et 12 octobre 2018), 57 États membres de la Francophonie ont réaffirmé leur attachement à une éducation publique de qualité et une régulation efficace de l'enseignement, y compris privé, répondant ainsi à l'Appel du Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation.

Le paragraphe 45 de la Déclaration d'Erevan stipule :

*'Réaffirmant notre attachement à une éducation publique, gratuite et de qualité pour toutes et tous, et soulignant l'importance primordiale de l'accès à une éducation et une formation inclusive, rappelons la nécessaire régulation par les pouvoirs publics du système scolaire, dans son ensemble, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs'*

Le Réseau francophone, et ses 400 organisations membres issues de 40 pays de l'espace francophone, qui militent pour inclure l'éducation publique dans les déclarations et textes officiels de la Francophonie, se félicitent de cette mesure mais soulignent qu'il y a encore du chemin à faire pour concrétiser ces engagements.

Cette déclaration en faveur des systèmes d'éducation publics gratuits intervient dans un contexte mondial de croissance sans précédent des acteurs privés dans l'éducation notamment

dans les pays à faibles revenus, qui est sur le point de transformer en profondeur des systèmes éducatifs déjà fragiles.




De nombreux investisseurs, comprenant des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le marché jugé très lucratif de l'éducation. Et ce y compris en proposant des services à bas coût, de mauvaise qualité, et visant les populations pauvres, tout en s'exonérant des régulations des États. La croissance de ces acteurs privés, et plus généralement, de la marchandisation de l'éducation, est particulièrement marquée au niveau du cycle fondamental (primaire et secondaire), là où les injustices sociales se creusent. L'impact de ce mouvement en termes de qualité des contenus éducatifs, de ségrégation et d'inégalités sociales, et plus généralement, de réalisation des droits de l'Homme, en fait un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation tout au long de la vie. Cette tendance a été dénoncée par plusieurs rapports, résolutions, et recommandations de l'ONU et de la Commission Africaine des droits de l'Homme.

Cet engagement renouvelé des États fait suite à la Déclaration d'Antananarivo, (Sommet de la Francophonie 2016), dans laquelle 57 États membres de la Francophonie s'inquiétaient du *"développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial"*, et demandaient à l'Organisation Internationale de la Francophonie de *'prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation, afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs'*, *'en collaboration avec la*

*société civile'.*

La déclaration d'Antananarivo avait notamment été suivie en 2017 d'une réunion de représentants de la société civile, de syndicats et de représentants étatiques pour discuter de la situation de la privatisation de l'éducation dans les pays francophones.

L'éducation est un service public mondial dont les États ont la responsabilité. Le Réseau francophone veille à ce que ces paroles prononcées ne restent pas à l'état de déclaration et avec les sociétés civiles locales, acteurs éducatifs mais aussi parents et citoyens, participe à stimuler la recherche, la réflexion et les échanges sur la régulation des acteurs privés et la lutte contre les dérives marchandes dans l'éducation.

Le Réseau Francophone travaillera avec l'OIF et ses membres à la mise en place de programmes concrets pour évaluer les politiques publiques des États de la Francophonie et mettre en place un cadre efficace de régulation à même de construire des systèmes éducatifs justes et une éducation publique de qualité.

**Documents clés**

- Déclaration d'Erevan : http://bit.ly/2yiFh2A
- Appel de la société civile contre la marchandisation de l'éducation : http://bit.ly/2NI0WGb
- Carte des organisations signataires de l'Appel contre la marchandisation de l'éducation : http://bit.ly/2gE2gOj
- Déclaration d'Antananarivo : http://bit.ly/2OshsPD
- Informations en français sur la privatisation de l'éducation : http://bit.ly/privfr et http://bit.ly/2bgvvQj
- Résumé de l'Appel contre la marchandisation de l'éducation : http://bit.ly/2CPYk8f

**Contacts**

- **Djibril Sarr,** Réseau Francophone contre la Marchandisation de l'Education,

info@nevendezpasleducation.org

- **Sylvain Aubry,** Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, sylvain@globalintiative-escr.org
- **Delphine Dorsi**, Droit à l'éducation, delphine.dorsi@right-to-education.org
- **Cheikh Mbow**, Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Éducation Publique, cheikhmbow@gmail.com
- **Jean-Hervé Cohen**, Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation, president@csfef.org
- **Léa Rambaud**, Coalition Éducation, lrambaud@coalition-education.fr
- **Sonia Chebbi**, Fédération Internationale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Actives, sonia.chebbi@ficemea.org
- **Carole Coupez,** Solidarité Laïque, ccoupez@solidarite-laique.org

---

# Dakar 2017 : Rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l'éducation



**Du 23 au 26 octobre s’est tenue la deuxième Rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l’éducation à l’Institut de la Francophonie pour l’Éducation et la Formation à Dakar. Cet événement a réuni 107 délégués issus de 25 pays.**

Cette mobilisation s’est appuyée sur l’Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l’éducation de novembre 2016, qui a réuni les signatures de plus de 300 organisations suivi d’une première rencontre en 2016 à l’Organisation Internationale de la Francophonie à Paris pour un état des lieux collectif et francophone face au constat alarmant de la rapide croissance des acteurs privés dans l’éducation. L’implication des acteurs privés dans le secteur de l’éducation et la marchandisation de celle-ci à des fins lucratives, a été questionnée par un réseau d’organisations de la société civile, plusieurs déclarations de l’ONU et les travaux du Rapporteur Spécial de l’ONU sur le droit à l’éducation. L’impact de cette tendance en termes de qualité des contenus éducatifs, de discrimination et d’inégalités sociales en fait un enjeu majeur pour les défenseurs du droit à l’éducation. L’objectif de cette deuxième rencontre était donc de questionner ces effets et impacts et de faire se rencontrer davantage d’acteurs, d’horizons francophones divers afin de trouver des réponses communes aux phénomènes de croissance de la privatisation et de marchés lucratifs de l’éducation. L’ambition de soutenir une éducation publique de qualité, afin que les personnes acquièrent la possibilité (en termes de compétences, de capacités, de désir et d’imaginaire) de se projeter dans la société et d’en définir ses évolutions, a été le fil directeur de ces quatre jours, à partir de savoirs issus de la recherche et du travail de terrain.

**Lire le rapport : cliquez sur l’image**




---

# N’autre école « L’école en marché, décoder les nouveaux marketings pédagogiques »

« Si l’école faisait son travail, j’aurais du travail »… tel est le slogan de la campagne sur l’éducation lancée par le Medef au printemps 2017. Au nom de l’employabilité, de la performance, de l’efficacité, mais aussi du « bon sens », du pragmatisme et des vieilles recettes pédagogiques de grand-p•mère qu’avancent ces attaques new-look contre le service public d’éducation. Il s’agit de mettre l’école « en marche » et « en marché », en convoquant les neurosciences, les pédagogies du libre épanouissement (Montessori, Alvarez et autres Colibris), les nouvelles technologies (la « EdTech ») …

Disponible mi-mars

https://www.questionsdeclasses.org/?L-ecole-en-marche-Decoder-les-nouveaux-marketings-pedagogiques

---

# La Haute Cour du Kenya empêche Bridge International Academy (BIA) de taire les critiques des enseignants du pays

En mars 2017, suite aux préoccupations exprimé par le Kenya National Union of Teachers (KNUT) et son Secrétaire général Wilson Sossion au sujet du non-respect par la BIA des normes d'éducation, la plus grande chaîne d'écoles privées du pays les attaque pour diffamation, les empêchant de discuter publiquement de la BIA ou de s'engager dans des critiques à son encontre.

Mais en février 2018, la Haute Cour du Kenya rejette la demande d'injonction provisoire de BIA contre le KNUT et son Secrétaire Général. Ce rejet a été salué comme une victoire contre les efforts de l'entreprise visant à réduire au silence les critiques de l'enseignement privé qui remplace les écoles gérées par le gouvernement au Kenya.

http://k6.re/J7Vrg

# Deuxième Rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l’éducation

**Du 23 au 26 octobre s’est tenue la deuxième Rencontre francophone sur la marchandisation et la privatisation de l’éducation à l’Institut de la Francophonie pour l’Éducation et la Formation à Dakar. Cet événement a réuni 107 délégués issus de 25 pays.**

Cette mobilisation s’est appuyée sur l’Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l’éducation de novembre 2016, qui a réuni les signatures de plus de 300 organisations suivi d’une première rencontre en 2016 à l’Organisation Internationale de la Francophonie à Paris pour un état des lieux collectif et francophone face au constat alarmant de la rapide croissance des acteurs privés dans l’éducation. L’implication des acteurs privés dans le secteur de l’éducation et la marchandisation de celle-ci à des fins lucratives, a été questionnée par un réseau d’organisations de la société civile, plusieurs déclarations de l’ONU et les travaux du Rapporteur Spécial de l’ONU sur le droit à l’éducation. L’impact de cette tendance en termes de qualité des contenus éducatifs, de discrimination et d’inégalités sociales en fait un enjeu majeur pour les défenseurs du droit à l’éducation.

L’objectif de cette deuxième rencontre était donc de questionner ces effets et impacts et de faire se rencontrer

davantage d’acteurs, d’horizons francophones divers afin de trouver des réponses communes aux phénomènes de croissance de la privatisation et de marchés lucratifs de l’éducation. .

L’ambition de soutenir une éducation publique de qualité, afin que les personnes acquièrent la possibilité (en termes de compétences, de capacités, de désir et d’imaginaire) de se projeter dans la société et d’en définir ses évolutions, a été le fil directeur de ces quatre jours, à partir de savoirs issus de la recherche et du travail de terrain.